

# CODE DE LA CONSOMMATION

Version à venir au 1 juillet 2016

## Nouvelle numérotation des articles

- Partie législative nouvelle ([Article liminaire](#))
  - Livre Ier : INFORMATION DES CONSOMMATEURS ET PRATIQUES COMMERCIALES
    - Titre Ier : INFORMATION DES CONSOMMATEURS
      - Chapitre Ier : Obligation générale d'information précontractuelle ([Articles L111-1 à L111-8](#))
      - Chapitre II : Information sur les prix et conditions de vente ([Articles L112-1 à L112-7](#))
      - Chapitre III : Information sur les conditions sociales de fabrication des produits ([Articles L113-1 à L113-2](#))
      - Chapitre IV : Remise des contrats-types ([Article L114-1](#))
    - Titre II : PRATIQUES COMMERCIALES INTERDITES ET PRATIQUES COMMERCIALES RÉGLEMENTÉES
      - Chapitre Ier : Pratiques commerciales interdites
        - Section 1 : Pratiques commerciales déloyales ([Article L121-1](#))
          - Sous-section 1 : Pratiques commerciales trompeuses ([Articles L121-2 à L121-5](#))
          - Sous-section 2 : Pratiques commerciales agressives ([Articles L121-6 à L121-7](#))
        - Section 2 : Abus de faiblesse ([Articles L121-8 à L121-10](#))
        - Section 3 : Refus et subordination de vente et de prestation de services ([Article L121-11](#))
        - Section 4 : Vente et prestation de services sans commande préalable ([Articles L121-12 à L121-14](#))
        - Section 5 : Vente ou prestation de services "à la boule de neige" ([Article L121-15](#))
        - Section 6 : Numéro téléphonique surtaxé ([Article L121-16](#))
        - Section 7 : Paiement supplémentaire sans consentement exprès ([Articles L121-17 à L121-18](#))
        - Section 8 : Ventes ou prestations de service avec primes ([Article L121-19](#))
        - Section 9 : Loteries publicitaires ([Article L121-20](#))
        - Section 10 : Frais de recouvrement ([Article L121-21](#))
        - Section 11 : Publicité portant sur des opérations commerciales réglementées ([Article L121-22](#))



Cabinet Gilles BUIS Eirl

63 boulevard Malesherbes – 75008 Paris (France)  
Tel : (33) 1 45 05 31 50 - [contact@buis-avocat.fr](mailto:contact@buis-avocat.fr)

- Chapitre II : Pratiques commerciales réglementées
  - Section 1 : Publicité comparative ([Articles L122-1 à L122-7](#))
  - Section 2 : Offres et opérations promotionnelles proposées par voie électronique ([Articles L122-8 à L122-10](#))
  - Section 3 : Règles propres à certaines publicités et pratiques commerciales
    - Sous-section 1 : Classement énergétique ([Article L122-11](#))
    - Sous-section 2 : Préparations pour nourrissons ([Articles L122-12 à L122-16](#))
    - Sous-section 3 : Appellation de boulanger et enseigne de boulangerie ([Articles L122-17 à L122-18](#))
    - Sous-section 4 : Utilisation de la mention "fait maison" ([Articles L122-19 à L122-21](#))
- Titre III : SANCTIONS
  - Chapitre Ier : Information des consommateurs
    - Section 1 : Obligation générale d'information précontractuelle ([Articles L131-1 à L131-4](#))
    - Section 2 : Information sur les prix et conditions de vente ([Articles L131-5 à L131-6](#))
  - Chapitre II : Pratiques commerciales interdites et pratiques commerciales réglementées
    - Section 1 : Pratiques commerciales interdites
      - Sous-section 1 : Pratiques commerciales trompeuses ([Articles L132-1 à L132-9](#))
      - Sous-section 2 : Pratiques commerciales agressives
        - Paragraphe 1 : Sanctions civiles ([Article L132-10](#))
        - Paragraphe 2 : Sanctions pénales ([Articles L132-11 à L132-12](#))
      - Sous-section 3 : Abus de faiblesse
        - Paragraphe 1 : Sanctions civiles ([Article L132-13](#))
        - Paragraphe 2 : Sanctions pénales ([Articles L132-14 à L132-15](#))
      - Sous-section 4 : Vente et prestation de services sans commande préalable
        - Paragraphe 1 : Sanctions civiles ([Article L132-16](#))
        - Paragraphe 2 : Sanctions pénales ([Articles L132-17 à L132-18](#))



Cabinet Gilles BUIS

63 boulevard Malesherbes – 75008 Paris (France)  
Tel : (33) 1 45 05 31 50 - [contact@buis-avocat.fr](mailto:contact@buis-avocat.fr)

- Sous-section 5 : Vente ou prestation "à la boule de neige" ([Articles L132-19 à L132-20](#))
- Sous-section 6 : Numéro téléphonique surtaxé ([Article L132-21](#))
- Sous-section 7 : Paiement supplémentaire sans consentement exprès ([Article L132-22](#))
- Sous-section 8 : Frais de recouvrement ([Article L132-23](#))
- Sous-section 9 : Publicité portant sur des opérations commerciales réglementées ([Article L132-24](#))
- Section 2 : Pratiques commerciales réglementées
  - Sous-section 1 : Publicité comparative ([Article L132-25](#))
  - Sous-section 2 : Offres et opérations promotionnelles proposées par voie électronique ([Article L132-26](#))
  - Sous-section 3 : Appellation boulanger et enseigne de boulangerie ([Articles L132-27 à L132-28](#))
- Titre IV : DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER
  - Chapitre unique : Dispositions communes ([Article L141-1](#))
- Livre II : FORMATION ET ÉXECUTION DES CONTRATS
  - Titre Ier : CONDITIONS GÉNÉRALES DES CONTRATS
    - Chapitre Ier : Présentation des contrats ([Articles L211-1 à L211-4](#))
    - Chapitre II : Clauses abusives ([Articles L212-1 à L212-3](#))
    - Chapitre III : Conservation des contrats conclus par voie électronique ([Article L213-1](#))
    - Chapitre IV : Arrhes et acomptes ([Articles L214-1 à L214-4](#))
    - Chapitre V : Reconduction des contrats de prestations de services ([Articles L215-1 à L215-5](#))
    - Chapitre VI : Livraison et transfert de risque ([Articles L216-1 à L216-6](#))
    - Chapitre VII : Obligation de conformité au contrat
      - Section 1 : Champ d'application ([Articles L217-1 à L217-3](#))
      - Section 2 : Garantie légale de conformité ([Articles L217-4 à L217-14](#))
      - Section 3 : Garantie commerciale ([Articles L217-15 à L217-16](#))
      - Section 4 : Prestations de services après-vente ([Articles L217-17 à L217-20](#))
    - Chapitre VIII : Prescription ([Articles L218-1 à L218-2](#))



- Titre II : RÈGLES DE FORMATION ET D'EXÉCUTION DE CERTAINS CONTRATS
  - Chapitre Ier : Contrats conclus à distance et hors établissement
    - Section 1 : Définitions et champ d'application ([Articles L221-1 à L221-4](#))
    - Section 2 : Obligation d'information précontractuelle ([Articles L221-5 à L221-7](#))
    - Section 3 : Dispositions particulières applicables aux contrats conclus hors établissement ([Articles L221-8 à L221-10](#))
    - Section 4 : Dispositions particulières applicables aux contrats conclus à distance ([Articles L221-11 à L221-15](#))
    - Section 5 : Démarchage téléphonique et prospection commerciale ([Articles L221-16 à L221-17](#))
    - Section 6 : Droit de rétractation applicable aux contrats conclus à distance et hors établissement ([Articles L221-18 à L221-28](#))
    - Section 7 : Dispositions d'ordre public ([Article L221-29](#))
  - Chapitre II : Dispositions particulières aux contrats conclus à distance portant sur des services financiers
    - Section 1 : Champ d'application et définitions ([Articles L222-1 à L222-4](#))
    - Section 2 : Obligation d'information précontractuelle ([Article L222-5](#))
    - Section 3 : Formation et exécution du contrat ([Article L222-6](#))
    - Section 4 : Délai de rétractation ([Articles L222-7 à L222-17](#))
    - Section 5 : Dispositions d'ordre public ([Article L222-18](#))
  - Chapitre III : Opposition au démarchage téléphonique ([Articles L223-1 à L223-7](#))
  - Chapitre IV : Règles spécifiques à des contrats ayant un objet particulier
    - Section 1 : Contrats de fourniture d'électricité ou de gaz naturel
      - Sous-section 1 : Champ d'application ([Articles L224-1 à L224-2](#))
      - Sous-section 2 : Information précontractuelle ([Articles L224-3 à L224-5](#))
      - Sous-section 3 : Formation du contrat ([Articles L224-6 à L224-8](#))
      - Sous-section 4 : Exécution du contrat ([Articles L224-9 à L224-15](#))
      - Sous-section 5 : Dispositions d'ordre public ([Article L224-16](#))



- Section 2 : Contrats relatifs au gaz de pétrole liquéfié ([Articles L224-17 à L224-25](#))
- Section 3 : Contrats de services de communications électroniques ([Article L224-26](#))
  - Sous-section 1 : Information du consommateur ([Article L224-27](#))
  - Sous-section 2 : Formation du contrat ([Articles L224-28 à L224-32](#))
  - Sous-section 3 : Exécution du contrat ([Articles L224-33 à L224-42](#))
- Section 4 : Services accessibles par l'intermédiaire des opérateurs de communications électroniques
  - Sous-section 1 : Services à valeur ajoutée ([Articles L224-43 à L224-56](#))
  - Sous-section 2 : Renseignements téléphoniques ([Articles L224-57 à L224-58](#))
- Section 5 : Contrats conclus dans les foires et salons ([Articles L224-59 à L224-62](#))
- Section 6 : Transports et automobile
  - Sous-section 1 : Contrats de transport de déménagement ([Articles L224-63 à L224-64](#))
  - Sous-section 2 : Contrats de transport hors déménagement ([Article L224-65](#))
  - Sous-section 3 : Contrats de transport aérien ([Article L224-66](#))
  - Sous-section 4 : Entretien et réparation automobile ([Article L224-67](#))
  - Sous-section 5 : Stationnement ([Article L224-68](#))
- Section 7 : Contrats d'utilisation de biens à temps partagé, contrats de produit de vacances à long terme, contrats de revente et contrats d'échange
  - Sous-section 1 : Champ d'application et définitions ([Articles L224-69 à L224-70](#))
  - Sous-section 2 : Publicité ([Articles L224-71 à L224-72](#))
  - Sous-section 3 : Information précontractuelle ([Articles L224-73 à L224-75](#))
  - Sous-section 4 : Formation du contrat ([Articles L224-76 à L224-88](#))
  - Sous-section 5 : Dispositions d'ordre public ([Article L224-89](#))
- Section 8 : Contrats de courtage matrimonial ([Articles L224-90 à L224-95](#))
- Section 9 : Contrats d'achats de métaux précieux ([Articles L224-96 à L224-99](#))



- Section 10 : Contrats dans les domaines bancaire, financier et des assurances ([Articles L224-100 à L224-102](#))
- Section 11 : Enseignement ([Article L224-103](#))
- Section 12 : Contrats portant sur les voyages à forfait ([Article L224-104](#))
- Section 13 : Contrats de prestations de soins médicaux ([Article L224-105](#))
- Section 14 : Contrats d'hébergement de personnes âgées et services d'aide et d'assistance à domicile ([Articles L224-106 à L224-107](#))
- Section 15 : Contrats de services funéraires ([Article L224-108](#))
- Titre III : LOI APPLICABLE AUX CONTRATS TRANSFRONTALIERS
  - Chapitre Ier : Dispositions communes ([Article L231-1](#))
  - Chapitre II : Droit applicable aux contrats ([Articles L232-1 à L232-6](#))
- Titre IV : SANCTIONS
  - Chapitre Ier : Conditions générales des contrats
    - Section 1 : Clauses abusives
      - Sous-section 1 : Sanctions civiles ([Article L241-1](#))
      - Sous-section 2 : Sanctions administratives ([Article L241-2](#))
    - Section 2 : Reconduction des contrats de prestations de services ([Article L241-3](#))
    - Section 3 : Livraison et transfert de risque ([Article L241-4](#))
    - Section 4 : Obligation de conformité au contrat
      - Sous-section 1 : Sanctions civiles ([Article L241-5](#))
      - Sous-section 2 : Sanctions administratives ([Articles L241-6 à L241-7](#))
  - Chapitre II : Règles de formation et d'exécution de certains contrats
    - Section 1 : Contrats conclus à distance et hors établissement
      - Sous-section 1 : Sanctions civiles ([Articles L242-1 à L242-4](#))
      - Sous-section 2 : Sanctions pénales ([Articles L242-5 à L242-9](#))
      - Sous-section 3 : Sanctions administratives ([Articles L242-10 à L242-14](#))
    - Section 2 : Dispositions particulières aux contrats conclus à distance ([Article L242-15](#))



- Section 3 : Opposition au démarchage téléphonique ([Article L242-16](#))
- Section 4 : Règles spécifiques à des contrats ayant un objet particulier
  - Sous-section 1 : Contrats relatifs au gaz de pétrole liquéfié
    - Paragraphe 1 : Sanctions civiles ([Article L242-17](#))
    - Paragraphe 2 : Sanctions administratives ([Article L242-18](#))
  - Sous-section 2 : Contrats de services de communications électroniques
    - Paragraphe 1 : Sanctions civiles ([Article L242-19](#))
    - Paragraphe 2 : Sanctions administratives ([Article L242-20](#))
  - Sous-section 3 : Services accessibles par l'intermédiaire des opérateurs de communications électroniques ([Article L242-21](#))
  - Sous-section 4 : Contrats conclus dans les foires et salons
    - Paragraphe 1 : Sanctions civiles ([Article L242-22](#))
    - Paragraphe 2 : Sanctions administratives ([Article L242-23](#))
  - Sous-section 5 : Transports et automobile ([Articles L242-24 à L242-25](#))
  - Sous-section 6 : Contrats d'utilisation de biens à temps partagé, contrats de produit de vacances à long terme, contrats de revente et contrats d'échange
    - Paragraphe 1 : Sanctions civiles ([Article L242-26](#))
    - Paragraphe 2 : Sanctions pénales ([Articles L242-27 à L242-31](#))
  - Sous-section 7 : Contrats de courtage matrimonial
    - Paragraphe 1 : Sanctions civiles ([Article L242-32](#))
    - Paragraphe 2 : Sanctions pénales ([Article L242-33](#))
  - Sous-section 8 : Contrats d'achat de métaux précieux
    - Paragraphe 1 : Sanctions civiles ([Articles L242-34 à L242-35](#))
    - Paragraphe 2 : Sanctions pénales ([Articles L242-36 à L242-38](#))



Cabinet Gilles BUIS

63 boulevard Malesherbes – 75008 Paris (France)  
Tel : (33) 1 45 05 31 50 - [contact@buis-avocat.fr](mailto:contact@buis-avocat.fr)

- Paragraphe 3 : Sanctions administratives ([Article L242-39](#))
- Sous-section 9 : Contrats dans le domaine bancaire, financier et des assurances ([Articles L242-40 à L242-42](#))
- Sous-section 10 : Enseignement ([Article L242-43](#))
- Sous-section 11 : Contrats de prestations de soins médicaux ([Article L242-44](#))
- Sous-section 12 : Contrats de services funéraires ([Article L242-45](#))
- Titre V : DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER
  - Chapitre unique : Dispositions relatives aux départements et régions d'outre-mer et à certaines collectivités ([Article L251-1](#))
- Livre III : CRÉDIT
  - Titre Ier : OPÉRATIONS DE CRÉDIT
    - Chapitre Ier : Définitions ([Article L311-1](#))
    - Chapitre II : Crédit à la consommation
      - Section 1 : Champ d'application ([Articles L312-1 à L312-4](#))
      - Section 2 : Publicité ([Articles L312-5 à L312-11](#))
      - Section 3 : Information précontractuelle de l'emprunteur ([Articles L312-12 à L312-13](#))
      - Section 4 : Explications fournies à l'emprunteur et évaluation de sa solvabilité
        - Sous-section 1 : Explications fournies à l'emprunteur ([Articles L312-14 à L312-15](#))
        - Sous-section 2 : Evaluation de la solvabilité de l'emprunteur ([Articles L312-16 à L312-17](#))
      - Section 5 : Formation du contrat de crédit ([Articles L312-18 à L312-27](#))
      - Section 6 : Informations mentionnées dans le contrat ([Articles L312-28 à L312-30](#))
      - Section 7 : Exécution du contrat de crédit
        - Sous-section 1 : Information de l'emprunteur ([Articles L312-31 à L312-33](#))
        - Sous-section 2 : Remboursement anticipé ([Articles L312-34 à L312-35](#))
        - Sous-section 3 : Défaillance de l'emprunteur ([Articles L312-36 à L312-40](#))
      - Section 8 : Crédit gratuit ([Articles L312-41 à L312-43](#))
      - Section 9 : Crédit affecté ([Articles L312-44 à L312-56](#))
      - Section 10 : Crédit renouvelable ([Articles L312-57 à L312-58](#))
        - Sous-section 1 : Publicité ([Articles L312-59 à L312-61](#))



- Sous-section 2 : Information précontractuelle de l'emprunteur ([Articles L312-62 à L312-63](#))
- Sous-section 3 : Formation du contrat et mentions obligatoires ([Articles L312-64 à L312-67](#))
- Sous-section 4 : Exécution du contrat ([Articles L312-68 à L312-74](#))
- Sous-section 5 : Reconduction ([Articles L312-75 à L312-83](#))
- Section 11 : Opérations de découvert en compte ([Articles L312-84 à L312-94](#))
- Chapitre III : Crédit immobilier
  - Section 1 : Champ d'application ([Articles L313-1 à L313-2](#))
  - Section 2 : Publicité et informations générales
    - Sous-section 1 : Publicité
    - Sous-section 2 : Informations générales

La présente sous-section ne comprend pas de dispositions législatives.
  - Section 3 : Information précontractuelle de l'emprunteur
    - Sous-section 1 : Fiche d'information standardisée européenne

La présente sous-section ne comprend pas de dispositions législatives.
  - Sous-section 2 : Information relative à l'assurance-emprunteur ([Articles L313-8 à L313-10](#))
  - Section 4 : Explications fournies à l'emprunteur et évaluation de sa solvabilité
    - Sous-section 1 : Explications adéquates et mise en garde ([Article L313-12](#))
    - Sous-section 2 : Service de conseil ([Articles L313-13 à L313-15](#))
    - Sous-section 3 : Evaluation de solvabilité ([Articles L313-16 à L313-19](#))
    - Sous-section 4 : Evaluation du bien immobilier ([Articles L313-20 à L313-23](#))
  - Section 5 : Formation du contrat de crédit ([Articles L313-24 à L313-39](#))
  - Section 6 : Contrat principal ([Articles L313-40 à L313-45](#))



- Section 7 : Exécution du contrat de crédit
  - Sous-section 1 : Information de l'emprunteur ([Article L313-46](#))
  - Sous-section 2 : Remboursement anticipé ([Articles L313-47 à L313-49](#))
  - Sous-section 3 : Défaillance de l'emprunteur ([Articles L313-50 à L313-52](#))
- Section 8 : Location-vente et location assortie d'une promesse de vente ([Articles L313-53 à L313-63](#))
- Section 9 : Crédit libellé en devise étrangère à l'Union européenne ([Article L313-49](#))
- Chapitre IV : Dispositions communes au crédit à la consommation et au crédit immobilier
  - Section 1 : Taux d'intérêt
    - Sous-section 1 : Taux effectif global ([Article L314-5](#))
    - Sous-section 2 : Taux d'usure ([Articles L314-6 à L314-9](#))
  - Section 2 : Regroupements de crédits ([Articles L314-10 à L314-14](#))
  - Section 3 : Sûretés personnelles ([Articles L314-15 à L314-19](#))
  - Section 4 : Délai de grâce ([Article L314-20](#))
  - Section 5 : Lettre de change et billets à ordre ([Article L314-21](#))
  - Section 6 : Règle de conduite et rémunération ([Articles L314-22 à L314-23](#))
  - Section 7 : Formation du prêteur et de l'intermédiaire ([Article L314-25](#))
  - Section 8 : Dispositions d'ordre public ([Article L314-26](#))
- Chapitre V : Prêt viager hypothécaire
  - Section 1 : Définition et champ d'application ([Articles L315-1 à L315-3](#))
  - Section 2 : Publicité ([Articles L315-4 à L315-8](#))
  - Section 3 : Formation du contrat de crédit ([Articles L315-9 à L315-11](#))
  - Section 4 : Affectation et entretien de l'immeuble ([Articles L315-12 à L315-14](#))
  - Section 5 : Plafonnement de la dette ([Article L315-15](#))
  - Section 6 : Remboursement anticipé ([Articles L315-16 à L315-19](#))
  - Section 7 : Terme de l'opération ([Articles L315-20 à L315-23](#))



- Titre II : ACTIVITÉ D'INTERMÉDIAIRE
  - Chapitre Ier : Champ d'application ([Articles L321-1 à L321-2](#))
  - Chapitre II : Protection des débiteurs et des emprunteurs ([Articles L322-1 à L322-4](#))
- Titre III : CAUTIONNEMENT
  - Chapitre Ier : Formalisme ([Articles L331-1 à L331-3](#))
  - Chapitre II : Proportionnalité ([Article L332-1](#))
  - Chapitre III : Information en cours d'exécution ([Articles L333-1 à L333-2](#))
- Titre IV : SANCTIONS
  - Chapitre Ier : Opérations de crédit
    - Section 1 : Crédit à la consommation
      - Sous-section 1 : Information précontractuelle de l'emprunteur ([Article L341-1](#))
      - Sous-section 2 : Formation et exécution du contrat
        - Paragraphe 1 : Sanctions civiles ([Articles L341-2 à L341-11](#))
        - Paragraphe 2 : Sanctions pénales ([Articles L341-12 à L341-18](#))
        - Sous-section 3 : Opérations de découvert en compte ([Articles L341-19 à L341-20](#))
      - Section 2 : Crédit immobilier
        - Sous-section 1 : Publicité et informations générales ([Articles L341-21 à L341-24](#))
        - Sous-section 2 : Information précontractuelle de l'emprunteur ([Articles L341-25 à L341-26](#))
        - Sous-section 3 : Explications fournies à l'emprunteur et évaluation de sa solvabilité
          - Paragraphe 1 : Sanctions civiles ([Articles L341-27 à L341-28](#))
          - Paragraphe 2 : Sanctions pénales ([Articles L341-29 à L341-33](#))
        - Sous-section 4 : Formation du contrat de crédit et du contrat principal
          - Paragraphe 1 : Sanctions civiles ([Articles L341-34 à L341-36](#))
          - Paragraphe 2 : Sanctions pénales ([Articles L341-37 à L341-44](#))
        - Sous-section 5 : Exécution du contrat de crédit
          - Paragraphe 1 : Sanctions civiles ([Article L341-45](#))
          - Paragraphe 2 : Sanctions pénales ([Article L341-46](#))



Cabinet Gilles BUIS

63 boulevard Malesherbes – 75008 Paris (France)  
 Tel : (33) 1 45 05 31 50 - [contact@buis-avocat.fr](mailto:contact@buis-avocat.fr)

- Sous-section 6 : Dispositions communes aux sanctions civiles ([Article L341-47](#))
- Section 3 : Taux d'intérêt
  - Sous-section 1 : Sanctions civiles ([Article L341-48](#))
  - Sous-section 2 : Sanctions pénales ([Articles L341-49 à L341-51](#))
- Section 4 : Règle de conduite et rémunération ([Article L341-52](#))
- Section 5 : Prêt viager hypothécaire
  - Sous-section 1 : Sanctions civiles ([Articles L341-53 à L341-55](#))
  - Sous-section 2 : Sanctions pénales ([Articles L341-56 à L341-61](#))
- Chapitre II : Activité d'intermédiaire
  - Section 1 : Sanctions civiles ([Article L342-1](#))
  - Section 2 : Sanctions pénales ([Articles L342-2 à L342-6](#))
- Chapitre III : Cautionnement ([Articles L343-1 à L343-6](#))
- Titre V : DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER

Le présent titre ne comprend pas de dispositions législatives.

- Livre IV : CONFORMITÉ ET SÉCURITÉ DES PRODUITS ET SERVICES
  - Titre Ier : CONFORMITÉ
    - Chapitre Ier : Obligation générale de conformité ([Articles L411-1 à L411-2](#))
    - Chapitre II : Mesures d'application
      - Section 1 : Mesures générales ([Articles L412-1 à L412-2](#))
      - Section 2 : Mesures spécifiques ([Articles L412-3 à L412-5](#))
    - Chapitre III : Falsifications et infractions relatives aux produits ([Articles L413-1 à L413-9](#))
    - Chapitre IV : Dispositions relatives à certains établissements ([Article L414-1](#))
  - Titre II : SÉCURITÉ
    - Chapitre Ier : Obligation générale de sécurité ([Articles L421-1 à L421-7](#))
    - Chapitre II : Mesures d'application ([Articles L422-1 à L422-4](#))
    - Chapitre III : Obligations des producteurs et des distributeurs ([Articles L423-1 à L423-4](#))
    - Chapitre IV : Dispositions communes ([Article L424-1](#))
  - Titre III : VALORISATION DES PRODUITS ET SERVICES
    - Chapitre Ier : Appellations d'origine
      - Section 1 : Définition et condition d'utilisation ([Articles L431-1 à L431-2](#))



Cabinet Gilles BUIS

63 boulevard Malesherbes – 75008 Paris (France)  
Tel : (33) 1 45 05 31 50 - [contact@buis-avocat.fr](mailto:contact@buis-avocat.fr)

- Section 2 : Utilisation du logo "appellation d'origine contrôlée" ([Article L431-3](#))
- Section 3 : Protection administrative ([Articles L431-4 à L431-5](#))
- Section 4 : Protection judiciaire ([Articles L431-6 à L431-7](#))
- Chapitre II : Autres signes d'identification de l'origine et de la qualité
  - Section 1 : Label rouge ([Articles L432-1 à L432-2](#))
  - Section 2 : Appellation d'origine protégée, indication géographique protégée, spécialité traditionnelle garantie ([Articles L432-3 à L432-4](#))
  - Section 3 : Agriculture biologique ([Articles L432-5 à L432-6](#))
  - Section 4 : Utilisation simultanée d'une marque et d'un mode de valorisation ([Article L432-7](#))
- Chapitre III : Certification de conformité
  - Section 1 : Produits agricoles et denrées alimentaires ([Articles L433-1 à L433-2](#))
  - Section 2 : Services et produits autres qu'agricoles, forestiers, alimentaires ou de la mer ([Articles L433-3 à L433-11](#))
- Titre IV : FRAUDES
  - Chapitre unique : Tromperies ([Articles L441-1 à L441-2](#))
- Titre V : SANCTIONS
  - Chapitre Ier : Conformité
    - Section 1 : Falsifications ([Articles L451-1 à L451-8](#))
    - Section 2 : Infractions relatives aux produits ([Articles L451-9 à L451-16](#))
    - Section 3 : Dispositions relatives à certains établissements ([Article L451-17](#))
  - Chapitre II : Sécurité ([Articles L452-1 à L452-6](#))
  - Chapitre III : Valorisation des produits et services ([Articles L453-1 à L453-10](#))
  - Chapitre IV : Fraudes ([Articles L454-1 à L454-7](#))
  - Chapitre V : Dispositions communes ([Articles L455-1 à L455-2](#))
- Titre VI : DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER

Le présent titre ne comprend pas de dispositions législatives.



Cabinet Gilles BUIS

63 boulevard Malesherbes – 75008 Paris (France)  
Tel : (33) 1 45 05 31 50 - [contact@buis-avocat.fr](mailto:contact@buis-avocat.fr)

- Livre V : POUVOIRS D'ENQUÊTE ET SUITES DONNÉES AUX CONTRÔLES
  - Titre Ier : RECHERCHE ET CONSTATATION
    - Chapitre Ier : Habilitations ([Articles L511-1 à L511-2](#))
      - Section 1 : Agents de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
        - Sous-section 1 : Dispositions générales ([Articles L511-3 à L511-4](#))
        - Sous-section 2 : Informations précontractuelles, pratiques commerciales, contrats et crédit ([Articles L511-5 à L511-10](#))
        - Sous-section 3 : Conformité, sécurité et valorisation des produits et services ([Articles L511-11 à L511-15](#))
        - Sous-section 4 : Contrôle des produits avant mise en libre pratique ([Articles L511-16 à L511-19](#))
      - Section 2 : Autres agents habilités ([Articles L511-20 à L511-26](#))
    - Chapitre II : Pouvoirs d'enquête
      - Section 1 : Dispositions communes ([Articles L512-1 à L512-4](#))
      - Section 2 : Pouvoirs d'enquête ordinaires
        - Sous-section 1 : Accès aux locaux et aux moyens de transport ([Articles L512-5 à L512-7](#))
        - Sous-section 2 : Recueil de renseignements et de documents ([Articles L512-8 à L512-15](#))
        - Sous-section 3 : Contrôle de la vente de biens et de la fourniture de services sur internet ([Article L512-16](#))
        - Sous-section 4 : Recours à une personne qualifiée ([Article L512-17](#))
        - Sous-section 5 : Echange et diffusion d'informations ([Articles L512-18 à L512-22](#))
        - Sous-section 6 : Prélèvement ([Articles L512-23 à L512-24](#))
        - Sous-section 7 : Consignation et saisie ([Articles L512-25 à L512-33](#))
        - Sous-section 8 : Consignation soumise à autorisation du juge des libertés et de la détention ([Articles L512-34 à L512-38](#))
        - Sous-section 9 : Expertise ([Articles L512-39 à L512-49](#))
        - Sous-section 10 : Dispositions d'application ([Article L512-50](#))
      - Section 3 : Opérations de visites et saisies ([Articles L512-51 à L512-65](#))



- Titre II : MESURES CONSÉCUTIVES AUX CONTRÔLES
  - Chapitre Ier : Mesures de police administrative
    - Section 1 : Injonctions de mise en conformité ([Articles L521-1 à L521-3](#))
    - Section 2 : Mesures spécifiques applicables aux produits, services et établissements ([Article L521-4](#))
      - Sous-section 1 : Mesures spécifiques applicables aux établissements et aux produits ([Articles L521-5 à L521-18](#))
      - Sous-section 2 : Mesures spécifiques applicables aux prestations de services ([Articles L521-19 à L521-26](#))
      - Sous-section 3 : Dispositions communes ([Article L521-27](#))
    - Chapitre II : Procédure de sanctions administratives ([Articles L522-1 à L522-10](#))
    - Chapitre III : Transaction ([Articles L523-1 à L523-4](#))
    - Chapitre IV : Saisine de la juridiction civile ou administrative ([Articles L524-1 à L524-4](#))
    - Chapitre V : Procédures devant les juridictions ([Article L525-1](#))
  - Titre III : SANCTIONS
    - Chapitre Ier : Recherche et constatation
      - Section 1 : Sanctions pénales ([Articles L531-1 à L531-5](#))
      - Section 2 : Sanctions administratives ([Article L531-6](#))
    - Chapitre II : Mesures consécutives aux contrôles
      - Section unique : Mesures de police administrative
        - Sous-section 1 : Informations précontractuelles, pratiques commerciales, contrats et crédit ([Article L532-1](#))
        - Sous-section 2 : Mesures spécifiques applicables aux produits, aux services et aux établissements ([Articles L532-2 à L532-4](#))
  - Titre IV : DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER

Le présent titre ne comprend pas de dispositions législatives.

  - Livre VI : RÈGLEMENT DES LITIGES
    - Titre Ier : MÉDIATION
      - Chapitre Ier : Définitions et champ d'application ([Articles L611-1 à L611-4](#))
      - Chapitre II : Processus de médiation des litiges de consommation ([Articles L612-1 à L612-5](#))
      - Chapitre III : Statut du médiateur de la consommation ([Articles L613-1 à L613-3](#))



- Chapitre IV : Obligations de communication du médiateur de la consommation ([Articles L614-1 à L614-5](#))
- Chapitre V : Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation ([Articles L615-1 à L615-4](#))
- Chapitre VI : Information et assistance du consommateur ([Articles L616-1 à L616-3](#))
- **Titre II : ACTIONS EN JUSTICE DES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DES CONSOMMATEURS**
  - Chapitre Ier : Actions exercées dans l'intérêt collectif des consommateurs
    - Section 1 : Action civile ([Articles L621-1 à L621-6](#))
    - Section 2 : Action en cessation d'agissements illicites ([Articles L621-7 à L621-8](#))
    - Section 3 : Action conjointe et intervention en justice ([Article L621-9](#))
    - Section 4 : Dispositions communes ([Articles L621-10 à L621-11](#))
  - Chapitre II : Action en représentation conjointe ([Articles L622-1 à L622-4](#))
  - Chapitre III : Action de groupe
    - Section 1 : Champ d'application et qualité pour agir ([Articles L623-1 à L623-3](#))
    - Section 2 : Jugement sur la responsabilité ([Articles L623-4 à L623-13](#))
    - Section 3 : Procédure d'action de groupe simplifiée ([Articles L623-14 à L623-17](#))
    - Section 4 : Mise en œuvre du jugement, liquidation des préjudices et exécution ([Articles L623-18 à L623-21](#))
    - Section 5 : Médiation ([Articles L623-22 à L623-23](#))
    - Section 6 : Modalités spécifiques à l'action de groupe intervenant dans le domaine de la concurrence ([Articles L623-24 à L623-26](#))
    - Section 7 : Dispositions diverses ([Articles L623-27 à L623-32](#))
- **Titre III : COMPÉTENCE DU JUGE**

Le présent titre ne comprend pas de dispositions législatives.

- **Titre IV : SANCTIONS**
  - Chapitre unique : Médiation ([Article L641-1](#))
- **Titre V : DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER**
  - Chapitre unique : Dispositions communes ([Article L651-1](#))



Cabinet Gilles BUIS

63 boulevard Malesherbes – 75008 Paris (France)  
Tel : (33) 1 45 05 31 50 - [contact@buis-avocat.fr](mailto:contact@buis-avocat.fr)

- Livre VII : TRAITEMENT DES SITUATIONS DE SURENDETTEMENT
  - Titre Ier : DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AU TRAITEMENT DES SITUATIONS DE SURENDETTEMENT
    - Chapitre Ier : Définition et champ d'application
      - Section 1 : Définition ([Articles L711-1 à L711-2](#))
      - Section 2 : Exclusions ([Articles L711-3 à L711-5](#))
      - Section 3 : Ordre de règlement des créances ([Article L711-6](#))
      - Section 4 : Dispositions relatives à l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée ([Articles L711-7 à L711-8](#))
    - Chapitre II : Les commissions de surendettement des particuliers ([Articles L712-1 à L712-9](#))
    - Chapitre III : Compétence du juge du tribunal d'instance ([Article L713-1](#))
  - Titre II : EXAMEN DE LA DEMANDE DE TRAITEMENT DE LA SITUATION DE SURENDETTEMENT
    - Chapitre Ier : Saisine de la commission de surendettement des particuliers ([Articles L721-1 à L721-7](#))
    - Chapitre II : Recevabilité de la demande
      - Section 1 : Examen de la recevabilité de la demande ([Article L722-1](#))
      - Section 2 : Effets de la décision de recevabilité
        - Sous-section 1 : Suspension et interdiction des procédures d'exécution et cessions de rémunération ([Articles L722-2 à L722-5](#))
        - Sous-section 2 : Suspension des mesures d'expulsion ([Articles L722-6 à L722-9](#))
        - Sous-section 3 : Autres effets ([Articles L722-10 à L722-16](#))
      - Chapitre III : Etat du passif ([Articles L723-1 à L723-4](#))
      - Chapitre IV : Orientation du dossier ([Articles L724-1 à L724-5](#))
  - Titre III : MESURES DE TRAITEMENT DES SITUATIONS DE SURENDETTEMENT
    - Chapitre Ier : Détermination de la capacité de remboursement ([Articles L731-1 à L731-3](#))
    - Chapitre II : Plan conventionnel ([Articles L732-1 à L732-4](#))
    - Chapitre III : Mesures imposées ou recommandées
      - Section 1 : Contenu et adoption des mesures imposées ou recommandées ([Articles L733-1 à L733-11](#))
      - Section 2 : Contestation des mesures imposées ou recommandées ([Articles L733-12 à L733-15](#))
      - Section 3 : Dispositions communes aux mesures imposées ou recommandées et à leur contestation ([Articles L733-16 à L733-18](#))



- Titre IV : RÉTABLISSEMENT PERSONNEL
    - Chapitre Ier : Rétablissement personnel sans liquidation judiciaire
      - Section 1 : Recommandation aux fins de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire ([Articles L741-1 à L741-4](#))
      - Section 2 : Contestation de la recommandation aux fins de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire ([Articles L741-5 à L741-7](#))
      - Section 3 : Rétablissement personnel sans liquidation judiciaire prononcé sans recommandation ([Articles L741-8 à L741-10](#))
    - Chapitre II : Procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire
      - Section 1 : Ouverture de la procédure ([Articles L742-1 à L742-9](#))
      - Section 2 : Déclaration et arrêté des créances ([Articles L742-10 à L742-13](#))
      - Section 3 : Liquidation des biens du débiteur ([Articles L742-14 à L742-19](#))
      - Section 4 : Clôture de la procédure ([Articles L742-20 à L742-23](#))
      - Section 5 : Plan ([Articles L742-24 à L742-25](#))
    - Chapitre III : Dispositions communes au rétablissement personnel sans liquidation judiciaire et à la procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire ([Articles L743-1 à L743-2](#))
  - Titre V : FICHIER NATIONAL RECENSANT LES INFORMATIONS SUR LES INCIDENTS DE PAIEMENT CARACTÉRISÉS
    - Chapitre Ier : Objet du fichier ([Articles L751-1 à L751-6](#))
    - Chapitre II : Incription et radiation ([Articles L752-1 à L752-3](#))
  - Titre VI : SANCTIONS
    - Chapitre Ier : Sanctions civiles ([Articles L761-1 à L761-2](#))
    - Chapitre II : Sanctions pénales ([Articles L762-1 à L762-2](#))
  - Titre VII : DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER
- Le présent titre ne comprend pas de dispositions législatives.
- Livre VIII : ASSOCIATIONS AGRÉÉES DE DÉFENSE DES CONSOMMATEURS ET INSTITUTIONS DE LA CONSOMMATION
    - Titre Ier : ASSOCIATIONS AGRÉÉES DE DÉFENSE DES CONSOMMATEURS
      - Chapitre Ier : Agrément des associations ([Articles L811-1 à L811-2](#))



Cabinet Gilles BUIS

63 boulevard Malesherbes – 75008 Paris (France)  
Tel : (33) 1 45 05 31 50 - [contact@buis-avocat.fr](mailto:contact@buis-avocat.fr)

- Chapitre II : Reconnaissance spécifique des associations

Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives.

- Titre II : INSTITUTIONS DE LA CONSOMMATION

- Chapitre Ier : Conseil national de la consommation

Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives.

- Chapitre II : Institut national de la consommation

- Section 1 : Organisation et missions ([Articles L822-1 à L822-3](#))

- Section 2 : Les commissions placées auprès de l'Institut national de la consommation ([Articles L822-4 à L822-11](#))

- Chapitre III : Laboratoire national de métrologie et d'essais ([Articles L823-1 à L823-2](#))

- Chapitre IV : Conseil national de l'alimentation

Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives.

- Chapitre V : Groupe interministériel de la consommation

Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives.

- Partie réglementaire

- Livre Ier : Information des consommateurs et formation des contrats

- Titre Ier : Information des consommateurs

- Chapitre Ier : Obligation générale d'information précontractuelle ([Articles R111-1 à D111-9](#))

- Chapitre II : Modes de présentation et inscriptions

- Section 1 : Produit bénéficiant d'une reconnaissance d'appellation d'origine, d'indication géographique protégée ou spécialité traditionnelle garantie ([Article R112-1](#))

- Section 2 : Identification du lot ([Articles R112-2 à R112-5](#))

- Section 3 : Dispositions particulières ([Articles R112-6 à R112-8](#))

- Section 4 : Dispositions relatives aux denrées non préemballées

- Sous-section 1 : Dénomination de vente ([Article R112-10](#))



Cabinet Gilles BUIS

63 boulevard Malesherbes – 75008 Paris (France)

Tel : (33) 1 45 05 31 50 - [contact@buis-avocat.fr](mailto:contact@buis-avocat.fr)

- Sous-section 2 : Information relative à la présence de substances ou produits provoquant des allergies ou intolérances ([Articles R112-11 à R112-15](#))
- Chapitre III : Prix et conditions de vente ([Article R113-1](#))
- Chapitre IV : Information sur les délais de livraison
- Chapitre V : Valorisation des produits et des services
  - Section 1 : Appellations d'origine  
Néant
  - Section 2 : Labels et certification des produits alimentaires et agricoles  
Néant
  - Section 3 : Appellations d'origine protégées, indications géographiques protégées et attestations de spécificité  
Néant
  - Section 4 : Certification des services et des produits autres qu'agricoles, forestiers, alimentaires ou de la mer ([Articles R115-1 à R115-3](#))
- Chapitre VI : Dispositions relatives à l'outre-mer  
Le présent chapitre ne comporte pas de dispositions réglementaires.
- Chapitre VII : Transparence sur les conditions sociales de fabrication d'un produit ([Article D117-1](#))
- Titre II : Pratiques commerciales
  - Chapitre Ier : Pratiques commerciales réglementées
    - Section 1 : Publicité  
Néant
    - Section 2 : Contrats conclus à distance et hors établissement ([Articles R121-1 à R121-2](#))
    - Section 3 : Dispositions particulières aux contrats conclus à distance portant sur des services financiers ([Articles R121-3 à R121-6-1](#))
    - Section 4 : Démarchage téléphonique ([Articles R121-7 à R121-7-8](#))
    - Section 5 : Ventes ou prestations avec primes
    - Section 6 : Loteries publicitaires ([Articles R121-11 à R121-13](#))
    - Section 7 : Annonces de rabais  
Néant



- Section 8 : Publicité et pratiques commerciales concernant les préparations pour nourrissons

Néant

- Section 10 bis : Définition et modalités de mise en œuvre de la mention "fait maison" ([Articles D121-13-1 à D121-13-3](#))
- Section 12 : Contrats de fourniture d'électricité ou de gaz naturel ([Articles R121-14 à R121-21](#))
- Section 13 : Contrats d'achat de métaux précieux ([Articles R121-22 à R121-25](#))
- Chapitre II : Pratiques commerciales illicites
  - Section 1 : Refus et subordination de vente ou de prestation de services.

Néant

- Section 2 : Ventes sans commande préalable. ([Article R122-1](#))
- Section 3 : Ventes ou prestations "à la boule de neige"

Néant

- Section 4 : Abus de faiblesse.

Néant

- Chapitre III : Dispositions relatives à l'outre-mer ([Article R123-1](#))
- Titre III : Conditions générales des contrats
  - Chapitre Ier : Arrhes et acomptes

Néant

- Chapitre II : Clauses abusives
  - Section 1 : Protection des consommateurs contre les clauses abusives ([Articles R132-1 à R132-2-2](#))
  - Section 2 : Commission des clauses abusives
- Chapitre III : Interprétation et forme des contrats

Néant

- Chapitre IV : Remise des contrats ([Article R134-1](#))
- Chapitre V : Du conflit de lois relatives aux clauses abusives

Néant



Cabinet Gilles BUIS

63 boulevard Malesherbes – 75008 Paris (France)  
Tel : (33) 1 45 05 31 50 - [contact@buis-avocat.fr](mailto:contact@buis-avocat.fr)

- Titre IV : Pouvoirs des agents et actions juridictionnelles
  - Chapitre Ier : Dispositions particulières relatives aux pouvoirs des agents et aux actions juridictionnelles ([Articles R141-1 à R141-6](#))
  - Chapitre II : Procédures civiles simplifiées ([Articles R142-1 à R142-2](#))
  - Chapitre III : Dispositions relatives à l'outre-mer ([Articles R143-1 à R143-2](#))
- Titre V : Médiation des litiges de la consommation
  - Chapitre Ier : Définitions et champ d'application

Ce chapitre ne comporte pas de dispositions réglementaires.

- Chapitre II : Le processus de médiation des litiges de la consommation ([Articles R152-1 à R152-5](#))
- Chapitre III : Le statut du médiateur de la consommation ([Articles R153-1 à D153-2](#))
- Chapitre IV : Les obligations de communication du médiateur de la consommation ([Articles R154-1 à R154-4](#))
- Chapitre V : La commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation ([Articles R155-1 à R155-8](#))
- Chapitre VI : L'information et l'assistance du consommateur ([Articles R156-1 à R156-2](#))

- Livre II : Qualité des produits et des services

- Titre Ier : Conformité
  - Chapitre Ier : Dispositions générales.
  - Chapitre II : Obligation générale de conformité.

Néant

- Chapitre III : Fraudes et falsifications.

Néant

- Chapitre IV : Mesures d'application.
  - Section 1 : Dispositions générales ([Article R214-1](#))
  - Section 2 : Etiquetage et présentation des denrées alimentaires et des aliments pour animaux ([Article R214-2](#))
  - Section 3 : Nouveaux aliments et nouveaux ingrédients alimentaires ([Article R214-3](#))
  - Section 4 : Organismes génétiquement modifiés ([Article R214-4](#))
  - Section 5 : Boissons alcoolisées ([Article R214-5](#))
  - Section 6 : Additifs, enzymes et arômes destinés à l'alimentation humaine ([Article R214-6](#))



Cabinet Gilles BUIS

63 boulevard Malesherbes – 75008 Paris (France)  
Tel : (33) 1 45 05 31 50 - [contact@buis-avocat.fr](mailto:contact@buis-avocat.fr)

- Section 7 : Adjonction de vitamines, de minéraux et de certaines autres substances aux denrées alimentaires ([Article R214-7](#))
- Section 8 : Contaminants ([Article R214-8](#))
- Section 9 : Fruits et légumes ([Article R214-9](#))
- Section 10 : Huile d'olive et olives de table ([Article R214-10](#))
- Section 11 : Œufs et viande de volaille ([Article R214-11](#))
- Section 12 : Produits laitiers, colostrum et matières grasses laitières ou non ([Article R214-12](#))
- Section 13 : Produits de la pêche ([Article R214-13](#))
- Section 14 : Viandes bovine, ovine et porcine ([Article R214-14](#))
- Section 14 bis : Viande hachée et produits à base de viande ([Article R214-14-1](#))
- Section 14 ter : Collagènes et gélatine ([Article R214-14-2](#))
- Section 15 : Modes de valorisation ([Article R214-15](#))
- Section 16 : Limites maximales applicables aux résidus de pesticides présents dans ou sur les denrées alimentaires et les aliments pour animaux, d'origine végétale et animale ([Article R214-16](#))
- Section 17 : Contrôle des températures dans les moyens de transport et les locaux d'entreposage et de stockage des denrées alimentaires surgelées ([Article R214-17](#))
- Section 18 : Matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires ([Article R214-18](#))
- Section 19 : Engrais ([Article R214-19](#))
- Section 20 : Détergents ([Article R214-20](#))
- Section 21 : Alimentation des animaux ([Article R214-21](#))
- Section 22 : Hygiène des produits, denrées alimentaires et aliments pour animaux mentionnés au 5° de l'article L. 214-1 ([Article R214-22](#))
- Section 23 : Fibres et produits textiles ([Article R214-23](#))
- Section 24 : Produits de construction
  - Sous-section 1 : Dispositions générales ([Article R214-24](#))
  - Sous-section 2 : Déclaration environnementale des produits de construction et de décoration et des équipements électriques, électroniques et de génie climatique destinés à la vente aux consommateurs ([Articles R214-25 à R214-33](#))
- Section 25 : Contrôles officiels renforcés à l'importation de certains aliments pour animaux et certaines denrées alimentaires d'origine non animale ([Article R214-34](#))



- Chapitre V : Pouvoirs d'enquête
  - Section 1 : Autorités qualifiées. ([Article R215-1](#))
  - Section 2 : Recherche et constatation. ([Articles R215-2 à R215-17](#))
  - Section 4 : Expertises. ([Articles R215-18 à R215-23](#))
  - Section 5 : Opérations de visite et de saisie et commissions rogatoires. ([Article R215-24](#))
  - Section 6 : Actions juridictionnelles ([Articles R215-25 à R215-26](#))
- Chapitre VI : Dispositions communes. ([Articles R216-2 à R216-3](#))
- Chapitre VII : Dispositions particulières. ([Articles R217-1 à R217-2](#))
- Chapitre VIII : Mesures de police administrative ([Articles R218-1 à R218-6](#))
- Chapitre IX : Sanctions administratives ([Articles R219-1 à R219-2](#))
- Chapitre X : Dispositions relatives aux régions et départements d'outre-mer, au Département de Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ([Articles R219-3 à R219-4](#))
- Titre II : Sécurité
  - Chapitre II : Habilitations et pouvoirs des agents.
- Néant
  - Chapitre III : Sanctions ([Articles R223-1 à R223-6](#))
  - Chapitre IV : La commission de la sécurité des consommateurs
  - Chapitre V : Dispositions diverses ([Article D225-2](#))
- Livre III : Endettement
  - Titre Ier : Crédit
    - Chapitre Ier : Crédit à la consommation
      - Section 1 : Publicité ([Articles D311-1 à D311-2](#))
      - Section 2 : Information précontractuelle de l'emprunteur ([Article R311-3](#))
      - Section 3 : Formation du contrat de crédit ([Articles R311-4 à D311-4-2](#))
      - Section 4 : Informations mentionnées dans le contrat ([Articles R311-5 à R311-5-1](#))
      - Section 5 : Exécution du contrat de crédit ([Articles D311-6 à D311-8-1](#))
      - Section 6 : Les crédits affectés ([Articles R311-9 à D311-10-3](#))
      - Section 7 : Opérations de découvert en compte ([Articles R311-11 à R311-13](#))





Cabinet Gilles BUIS  
63 boulevard Malesherbes – 75008 Paris (France)  
Tel : (33) 1 45 05 31 50 - [contact@buis-avocat.fr](mailto:contact@buis-avocat.fr)

- Section 8 : Sanctions

Néant

([Article D311-14](#))

- Chapitre II : Crédit immobilier

- Section 1 : Champ d'application ([Article R312-0](#))
- Section 2 : Publicité et information de l'emprunteur ([Article R312-0-1](#))
- Section 3 : Explications fournies à l'emprunteur et évaluation de sa solvabilité
  - Sous-section 1 : Service de conseil ([Articles R312-0-2 à R312-0-3](#))
  - Sous-section 2 : Evaluation de la solvabilité ([Articles R312-0-4 à R312-0-7](#))
  - Sous-section 3 : Evaluation du bien immobilier ([Articles R312-0-8 à D312-0-11](#))
- Section 4 : Formation du contrat de crédit ([Articles R312-1 à R312-1-3](#))
- Section 5 : Exécution du contrat de crédit
  - Sous-section 1 : Remboursement anticipé. ([Article R312-2](#))
  - Sous-section 2 : Défaillance de l'emprunteur. ([Article R312-3](#))
  - Sous-section 3 : Dispositions communes.

Néant

- Section 6 : La location-vente et la location assortie d'une promesse de vente ([Article R312-4](#))
- Section 7 : Sanctions

Néant

- Section 8 : Sanctions

- Sous-section 1 : Information précontractuelle de l'emprunteur ([Article R312-8](#))
- Sous-section 2 : Explications fournies à l'emprunteur et évaluation de sa solvabilité ([Articles R312-9 à R312-10](#))
- Sous-section 3 : Exécution du contrat de crédit ([Article R312-11](#))



Cabinet Gilles BUIS

63 boulevard Malesherbes – 75008 Paris (France)  
Tel : (33) 1 45 05 31 50 - [contact@buis-avocat.fr](mailto:contact@buis-avocat.fr)

- Chapitre III : Dispositions communes

- Section 1 : Le taux d'intérêt

- Sous-section 1 : Le taux effectif global ([Articles R313-1-0 à R313-5-4](#))

- Sous-section 2 : Le taux d'usure ([Articles D313-6 à D313-8](#))

- Section 2 : Les cautions

Néant

- Section 3 : Règles de conduite et rémunération ([Article R313-10](#))

- Section 3 bis : Formation du prêteur et de l'intermédiaire ([Articles D313-10-5 à D313-10-6](#))

- Section 4 : Formation du prêteur et de l'intermédiaire ([Article R313-10-7](#))

- Section 5 : Lettres de change et billets à ordre

Néant

- Section 6 : Pouvoirs d'enquête

Néant

- Section 7 : Regroupement de crédits ([Articles R313-11 à R313-14](#))

- Chapitre IV : Prêt viager hypothécaire ([Articles R\\*314-1 à R\\*314-2](#))

- Chapitre V : Dispositions relatives à l'outre-mer

- Section 1 : Crédit à la consommation ([Articles R315-1 à D315-1-1](#))

- Section 2 : Crédit immobilier ([Article R315-2](#))

- Section 3 : Dispositions communes au crédit à la consommation et au crédit immobilier ([Articles R315-3 à R315-5](#))

- Section 4 : Prêt viager hypothécaire ([Article R315-6](#))

- Titre II : Activité d'intermédiaire pour le règlement des dettes

Néant

- Titre III : Traitement des situations de surendettement

- Chapitre préliminaire : Les organes de la procédure de surendettement

- Section 1 : La commission de surendettement des particuliers

- Paragraphe 1 : Répartition des commissions sur le territoire ([Article R331-1](#))



Cabinet Gilles BUIS

63 boulevard Malesherbes – 75008 Paris (France)

Tel : (33) 1 45 05 31 50 - [contact@buis-avocat.fr](mailto:contact@buis-avocat.fr)

- Paragraphe 2 : Composition des commissions ([Articles R331-2 à R331-6](#))
- Paragraphe 3 : Fonctionnement des commissions ([Articles R331-7 à R331-7-2](#))
- Paragraphe 4 : Procédure devant les commissions ([Articles R331-8 à R331-8-4](#))
- Section 2 : Le juge du tribunal d'instance ([Articles R331-9 à R331-9-4](#))
- Chapitre Ier : La recevabilité de la demande de traitement de la situation de surendettement
  - Section 1 : Examen de la recevabilité de la demande ([Articles R331-10 à R331-10-1](#))
  - Section 2 : Suspension et interdiction des procédures d'exécution et cessions de rémunération ([Articles R331-11 à R331-11-3](#))
  - Section 3 : Suspension des mesures d'expulsion ([Article R331-12](#))
  - Section 4 : Emoluments supportés par le débiteur ([Article R331-13](#))
- Chapitre II : L'état du passif
  - Section 1 : L'état du passif dressé par la commission ([Articles R332-1 à R332-2](#))
  - Section 2 : La vérification des créances ([Articles R332-3 à R332-4](#))
- Chapitre III : L'orientation du dossier ([Articles R333-1 à R333-3](#))
- Chapitre IV : Les mesures de traitement
  - Section 1 : Dispositions communes ([Article R334-1](#))
  - Section 2 : Le plan conventionnel ([Articles R334-2 à R334-3](#))
  - Section 3 : Les mesures de traitement ordinaires
    - Paragraphe 1 : Les mesures imposées ou recommandées ([Articles R334-4 à R334-13](#))
    - Paragraphe 2 : La contestation des mesures de traitement ordinaires ([Articles R334-14 à R334-18](#))
  - Section 4 : Les procédures de rétablissement personnel
    - Sous-section 1 : La procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire
      - Paragraphe 1 : La recommandation aux fins de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire ([Articles R334-19 à R334-23](#))
      - Paragraphe 2 : La contestation de la recommandation aux fins de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire ([Articles R334-24 à R334-27](#))



- Paragraphe 3 : Rétablissement personnel sans liquidation judiciaire prononcé sans recommandation ([Articles R334-27-1 à R334-27-3](#))
- Sous-section 2 : La procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire
  - Paragraphe 1 : L'ouverture de la procédure ([Articles R334-28 à R334-35](#))
  - Paragraphe 2 : La déclaration et l'arrêté des créances ([Articles R334-36 à R334-40](#))
  - Paragraphe 3 : La liquidation des biens du débiteur
    - Sous-paragraphe 1 : Dispositions générales ([Articles R334-41 à R334-47](#))
    - Sous-paragraphe 2 : Dispositions particulières à la vente par adjudication d'un bien immobilier ([Articles R334-48 à R334-60](#))
    - Sous-paragraphe 3 : Répartition du produit des actifs ([Articles R334-61 à R334-71](#))
  - Paragraphe 4 : La clôture de la procédure ([Articles R334-72 à R334-73](#))
  - Paragraphe 5 : Le plan ([Articles R334-74 à R334-75](#))
- Sous-section 3 : Dispositions communes aux procédures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire et avec liquidation judiciaire ([Articles R334-76 à R334-77](#))
- Chapitre V : Dispositions communes ([Articles R335-1 à R335-4](#))
- Chapitre VI : Dispositions relatives à l'outre-mer
  - Section 1 : Dispositions particulières à Mayotte ([Article R336-1](#))
  - Section 2 : Dispositions applicables en Nouvelle-Calédonie ([Articles R336-2 à R336-3](#))
  - Section 3 : Dispositions applicables aux îles Wallis et Futuna ([Article R336-4](#))
  - Section 4 : Dispositions particulières à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin ([Articles R336-5 à R336-6](#))
  - Section 5 : Dispositions particulières à Saint-Pierre-et-Miquelon ([Articles R336-7 à R336-8](#))



- Livre IV : Les associations de consommateurs

- Titre Ier : Agrément des associations.
  - Chapitre Ier : Les associations. ([Articles R411-1 à R411-7](#))
  - Chapitre II : Les sociétés coopératives de consommation.

Néant

- Titre II : Action en justice des associations.
    - Chapitre Ier : Action exercée dans l'intérêt collectif des consommateurs.
- Néant
- Chapitre II : Action en représentation conjointe. ([Articles R422-1 à R422-10](#))
  - Chapitre III : Action de groupe
    - Section 1 : Dispositions préliminaires ([Articles R423-1 à R423-5](#))
    - Section 2 : Jugement sur la responsabilité ([Articles R423-6 à R423-7](#))
    - Section 3 : Action de groupe simplifiée ([Articles R423-8 à R423-12](#))
    - Section 4 : Mise en œuvre du jugement, réparation des préjudices et exécution forcée
      - Paragraphe 1 : Mesures d'information des consommateurs ([Article R423-13](#))
      - Paragraphe 2 : Adhésion au groupe ([Articles R423-14 à R423-17](#))
      - Paragraphe 3 : Réparation des préjudices et règlement des différends ([Articles R423-18 à R423-19](#))
      - Paragraphe 4 : Liquidation judiciaire et réparation forcée des préjudices ([Articles R423-20 à R423-22](#))
    - Section 5 : Médiation
- Néant
- Section 6 : Action de groupe intervenant dans le domaine de la concurrence
- Néant
- Section 7 : Dispositions diverses ([Article R423-23](#))
  - Section 8 : Dispositions relatives aux outre-mer ([Articles R423-24 à R423-25](#))



Cabinet Gilles BUIS

63 boulevard Malesherbes – 75008 Paris (France)  
Tel : (33) 1 45 05 31 50 - [contact@buis-avocat.fr](mailto:contact@buis-avocat.fr)

- Titre III : Reconnaissance spécifique des associations ([Articles R431-1 à R431-3](#))
- Livre V : Les institutions
  - Titre Ier : Les organes de concertation.
    - Chapitre Ier : Le Conseil national de la consommation.
    - Section 1 : Missions et attributions. ([Articles D511-1 à D511-4](#))
    - Section 2 : Composition et organisation. ([Articles D511-5 à D511-11](#))
    - Section 3 : Fonctionnement. ([Articles D511-12 à D511-17](#))
  - Titre II : Les organes de coordination administrative.
    - Chapitre Ier : Le comité interministériel de la consommation. ([Articles D521-1 à D521-2](#))
    - Chapitre II : Le groupe interministériel de la consommation. ([Articles D522-1 à D522-4](#))
  - Titre III : L'institut national de la consommation.
    - Chapitre Ier : Organisation et administration. ([Articles R531-1 à R531-10](#))
    - Chapitre II : Organes consultatifs. ([Article R532-1](#))
    - Chapitre III : Dispositions financières et comptables. ([Articles R533-3 à R533-6](#))
    - Chapitre IV : Les commissions placées auprès de l'Institut national de la consommation
      - Section 1 : La commission des clauses abusives ([Articles R534-1 à R534-4](#))
      - Section 2 : La commission de la sécurité des consommateurs ([Articles R534-5 à R534-10](#))
      - Section 4 : Dispositions communes aux commissions placées auprès de l'Institut national de la consommation ([Articles R534-13 à R534-17](#))
  - Titre IV : Le conseil national de l'alimentation. ([Articles D541-1 à D541-7](#))
  - Titre VI : Le laboratoire d'essais.

Néant



Cabinet Gilles BUIS

63 boulevard Malesherbes – 75008 Paris (France)  
Tel : (33) 1 45 05 31 50 - [contact@buis-avocat.fr](mailto:contact@buis-avocat.fr)

## Annexes

- ANNEXE A L'ARTICLE R113-1 ([Article Annexe à l'article R113-1](#))
- ANNEXE A L'ARTICLE R121-1 ([Article Annexe à l'article R121-1](#))
- ANNEXE A L'ARTICLE R121-2 ([Article Annexe à l'article R121-2](#))
- ANNEXE À L'ARTICLE R121-23 ([Article Annexe à l'article R121-23](#))
- ANNEXE A L'ARTICLE R211-2 ([Article Annexe à l'article R211-2](#))
- Annexe : clauses visées au troisième alinéa de l'article L. 132-1
- ANNEXE À L'ARTICLE R311-3 ([Article Annexe à l'article R311-3](#))
- ANNEXE A L'ARTICLE R311-4 ([Article Annexe à l'article R311-4](#))
- ANNEXE À L'ARTICLE R311-5-1 ([Article Annexe à l'article R311-5-1](#))
- ANNEXE A L'ARTICLE R311-6 ([Articles Annexe Modèle type n° 1 à Annexe Modèle type n° 6](#))
- ANNEXE A L'ARTICLE R311-7 ([Article Annexe à l'article R311-7](#))
- ANNEXE À L'ARTICLE D311-10-1 ([Article Annexe à l'article D311-10-1](#))
- ANNEXE À L'ARTICLE R311-11 ([Article Annexe à l'article R311-11](#))
- ANNEXE À L'ARTICLE R. 313-1 DU CODE DE LA CONSOMMATION ([Article Annexe à l'article R313-1](#))
- ANNEXE À L'ARTICLE R313-1-1 DU CODE DE LA CONSOMMATION ([Articles Annexe à l'article R313-1-1 à ANNEXE A L'ARTICLE R313-13](#))



Cabinet Gilles BUIS

63 boulevard Malesherbes – 75008 Paris (France)  
Tel : (33) 1 45 05 31 50 - [contact@buis-avocat.fr](mailto:contact@buis-avocat.fr)